



LES DIFFÉRENTS HANDICAPS

HANDICAP MENTAL - Le handicap mental est l'arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales.

HANDICAP MOTEUR - Le handicap moteur est un trouble physique qui peut affecter la motricité comme la perte d'une partie ou de la totalité de la capacité de mouvement.

HANDICAP SENSORIEL - Le handicap sensoriel résulte de l'atteinte d'un ou plusieurs sens. Il se caractérise majoritairement par des incapacités issues d'une déficience auditive ou visuelle.



COMMENT ACCUEILLIR ?

En tant que club, vous n'avez pas d'obligations spécifiques de formations en terme d'encadrement bénévole. Cependant, des formations vous seront proposées afin de mieux connaître ce public.

Accueillir une ou plusieurs personnes en situation de handicap au sein de son association en les intégrant directement aux activités traditionnelles que propose la FFKMDA.

Il est également possible pour une association loi 1901 de signer une ou plusieurs conventions avec des instituts spécialisés (IME, Foyer de Vie...) dans le but de développer le HANDIBOXING et votre structure.



Pour ce faire, il convient d'évaluer si l'accueil et l'encadrement de ce public est adéquat :

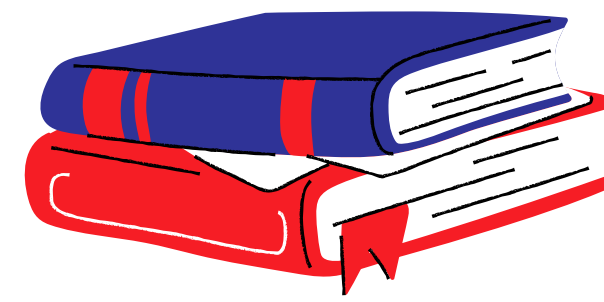
Public à mobilité réduite : il convient d'aménager les sites de pratiques (stationnement, accès infrastructure, passage des portes, vestiaires...)

Public à handicap sensoriel ou mental : aucun aménagement spécifique à réaliser.

PROJET FÉDÉRAL

Notre projet de développement repose sur les axes prioritaires suivants :

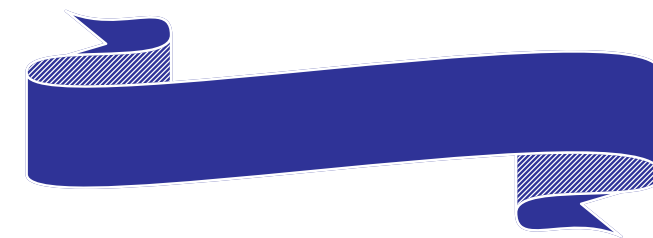
- proposer une licence à un tarif réduit ;
- organiser des formations pour nos moniteurs : "en cours" ;
- mettre en place un challenge national ;
- accompagner les clubs pour l'encadrement du public handicapé ;
- valoriser les actions associatives par la communication.



LA LABELLISATION

Adaptons le sport pour tous

Les associations affiliées qui accueillent un public handicapé sur des créneaux spécifiques peuvent obtenir une valorisation de leur activité dans le cadre de la campagne de labellisation des clubs mis en place par la fédération.



LES SUBVENTIONS POSSIBLES

Des aides financières et logistiques peuvent permettre POSSIBLES de mener à bien vos projets :

Soutien financier à la formation :

- Agence Nationale du Sport (ANS)
- Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)

Soutien à l'achat de matériel ou la mise aux normes d'équipements :

- ANS : équipement

Soutien au projet du club :

- ANS: Dispositif Jeunesse et Sport
- Association des Etablissements Sportifs (AES) : Dispositif Jeunesse et Sport s'adressant à un public exclusivement jeune
- FFKMDA (Financement de 3 projets nationaux répondant aux directives fédérale et ministérielle)



CONTACT

38 rue Malmaison, 93170 Bagnolet
01 43 60 53 95
www.ffkmda.fr
direction@ffkmda.fr

